

(19)



(11)

EP 3 064 443 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.09.2016 Bulletin 2016/36

(51) Int Cl.:
B65D 5/42 (2006.01) **B65D 85/50** (2006.01)
A47G 7/06 (2006.01) **B65D 65/08** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16157386.0**

(22) Date de dépôt: **25.02.2016**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **GREEN**
59100 Roubaix (FR)

(72) Inventeur: **CARDOSO, Gilles**
08000 Charleville-Mezières (FR)

(74) Mandataire: **Bureau Duthoit Legros Associés**
31 rue des Poissonceaux
CS 40009
59044 Lille Cedex (FR)

(30) Priorité: **02.03.2015 FR 1500436**

(54) **DISPOSITIF D'EMBALLAGE FORMANT RÉCIPIENT POUR PRÉSENTER ET MAINTENIR UNE COMPOSITION FLORALE ET PROCÉDÉ DE CONDITIONNEMENT**

(57) L'invention concerne un dispositif constitué d'une feuille (1) pliable, formant récipient et solidarisée intérieurement à une seconde feuille étanche souple (10), disposant en périphérie de chacune de ses parois (2) de moyens de retenue (4a) et (4b) et de guidage (5a) et (5b) d'un lien (7) de serrage qui présentent une forme (3) en "T" en champignon constituant dans chaque coin central (5A) et (5B) de part et d'autre du chapeau (4) posé sur le pied (5), les moyens de guidage (5a) et (5b) d'un lien (7) de serrage, et constituant aux deux extrémités (6a) et (6b) en bec-de-perroquet du chapeau (4)

les moyens de retenue (4a) et (4b) dudit lien (7). Lesdits moyens (4a) et (4b) et (5a) et (5b) permettent, avec l'action de resserrement du lien (7), de plier simultanément vers l'intérieur de manière homogène et équilibrée les parois (2) de la feuille (1) enveloppant la feuille étanche souple (10) sans la détériorer, en harmonisant l'évasement et les plis (9) de ladite feuille (10) grâce à la conformation incurvée en partie supérieure (4c) et à la flexion concave des chapeaux (4) formant polygone (8) rigide permettant le maintien optimal d'une composition florale (14).

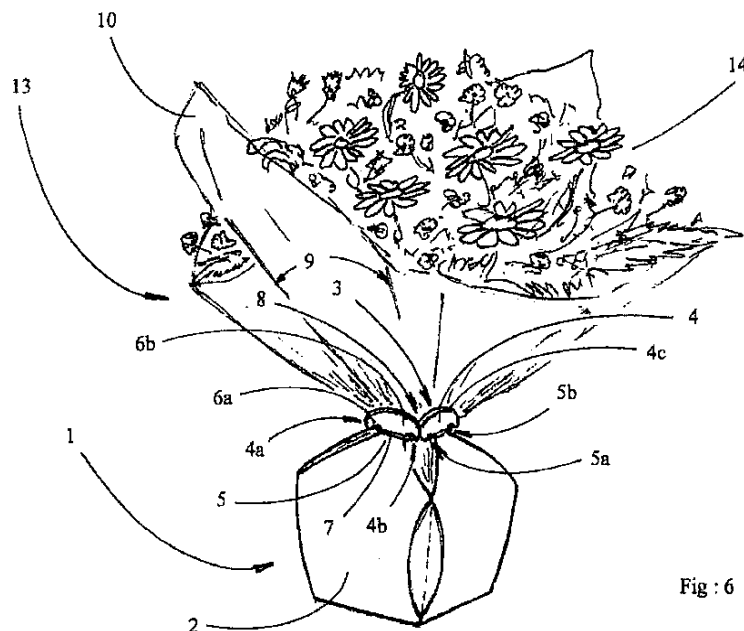


Fig : 6

EP 3 064 443 A1

Description

[0001] La présente demande incorpore par référence le texte de la demande prioritaire de la demande FR 15 00436.

[0002] La présente invention concerne un dispositif d'emballage muni de moyens de retenue et de guidage d'un lien de serrage, constitué d'une feuille pliable solidarisée à une seconde feuille souple étanche formant récipient sous l'action du resserrement d'un lien permettant de maintenir de façon optimale une composition florale dans l'emballage.

[0003] Le domaine de l'invention est celui des emballages floraux, à savoir d'un emballage formant un récipient souple, et de préférence avec réserve d'eau.

[0004] La réalisation de ce type de présentation florale s'effectue à l'aide d'un lien, enserrant une feuille polypropylène formant récipient autour de la composition florale provoquant l'apparition de plis et la superposition anarchique de la feuille.

[0005] L'harmonisation des plis se fait en tirant vers le haut les quatre coins de la feuille. Cela a pour conséquence de desserrer l'ensemble, désolidarisant la composition florale de l'emballage. De ce fait, il est nécessaire de resserrer l'ensemble avec le risque accru de déchirer la feuille lors d'une énième manipulation de ladite feuille.

[0006] Dans un tel emballage, le lien de serrage permet d'enserrer les tiges de la composition florale, assurant un bon maintien de l'emballage avec la composition florale, et définissant également en cet endroit l'embouchure du récipient à réserve d'eau, la feuille étanche formant une poche en dessous de l'embouchure à fonction de réserve d'eau. La feuille polypropylène est encore typiquement prévue largement dépassant en partie supérieure de cette embouchure, et afin de créer un évasement de feuille protégeant les tiges du bouquet à leur partie supérieure, les plis se formant sur cette partie de la feuille en évasement.

[0007] Le document FR 2 789 052 A1 au nom du demandeur BOUQUET BULLE est un exemple d'un tel emballage floral avec réserve d'eau.

[0008] Un tel emballage comprend encore, et typiquement, un élément de renfort, rigide ou de semi-rigide, interne à la poche, typiquement plastique et en contact avec l'eau. Cet élément de renfort comprend une base formant un fond, et des branches s'étendant en saillie vers le haut à partir de cette base, coopérant à leur partie supérieure avec le lien, en position de volume de l'emballage. Cet élément de renfort rigide ou semi-rigide a pour fonction de donner sa forme à l'emballage, et permettre un appui stable de l'emballage lorsque ce dernier repose sur un support horizontal, ce que ne permet pas en soi la feuille en polypropylène souple.

[0009] Les documents EP 08881167, FR 2 946 025 ou encore FR 2 997 936 sont encore des exemples de tels emballages floraux qui comprennent tous :

- une feuille souple, étanche à l'eau, typiquement en

polypropylène, enserrée par un lien sur les tiges du bouquet, destinée d'une part, à former un réservoir d'eau sous forme d'une poche en dessous de la ligature, et d'autre part, un évasement de feuille souple en partie supérieure, afin de protéger les tiges de la composition,

- un élément de renfort, typiquement plastique, rigide ou semi-rigide, interne à la poche souple, destiné à assurer un certain maintien de l'emballage.

[0010] On connaît encore de l'état de la technique des emballages à réserve d'eau, l'emballage divulgué par le document WO2012/120121 qui se compose, d'une part, de deux feuilles typiquement étanches à l'eau, superposées l'une sur l'autre et, solidaires l'une de l'autre, et d'une pièce centrale, rigide ou semi-rigide, à fonction d'élément de renfort, intercalée entre ces deux feuilles étanches à l'eau.

[0011] Les emballages de l'ensemble de ces antériorités FR 2789052 A1, EP 08881167, FR 2 946 025, FR 2997936, ou encore WO 2012/120121 comprennent tous chacun deux éléments distincts pour assurer respectivement la fonction d'étanchéité à l'eau (i.e. au moins une feuille souple étanche, typiquement polypropylène) et la fonction de maintien de l'emballage (i.e. une pièce plastique, de renfort rigide ou semi-rigide).

[0012] Les emballages de l'ensemble de ces antériorités permettent tous :

- la constitution d'une réserve d'eau pour les fleurs,
- un bon maintien de la composition florale, par enserrement des tiges par un lien lors de la formation de l'emballage,
- une bonne protection de la partie supérieure des tiges par un évasement de feuille souple, s'étendant au dessus du lien, et de l'embouchure,
- la possibilité de poser de manière stable l'emballage et la composition florale sur une surface de support horizontal.

[0013] Ce sont les raisons pour lesquelles ce type d'emballage rencontre un grand succès auprès des fleuristes et des utilisateurs.

[0014] On connaît encore de l'état de la technique des emballages floraux dont la fonction d'étanchéité et la fonction de maintien de l'emballage sont assurées par une unique feuille pliable : cette conception impose que cette feuille soit, d'une part étanche à l'eau, mais encore suffisamment épaisse pour être pliée et d'une rigidité telle que son pliage assure le maintien de l'emballage formé : les documents FR 2813292, GB 2398558, ou encore FR2826341 divulguent tous un tel emballage constitué essentiellement par un flan de matière présentant des lignes de pliage. La formation de l'emballage s'effectue en formant l'emballage selon un pliage plus ou moins complexe, ce qui est relativement chronophage. De manière notable, de tels emballages ne permettent pas de protéger correctement les tiges du bouquet au-dessus

de l'embouchure du récipient, et contrairement à l'état de la technique ci-dessus mentionné dont la feuille souple, typiquement en polypropylène, crée un évasement permettant d'assurer cette protection.

[0015] On connaît encore de l'état de la technique du document FR 2 589 436 un vase à fleur pliable qui se compose d'une feuille étanche à l'eau, en matière plastique, ainsi que d'un flan de carton, prédécoupée. Le flan de carton présente une partie centrale formant un fond et des volets rayonnant en étoile destinés à constituer les facettes de la paroi.

[0016] Dans cet état de la technique, la feuille étanche est de même dimension que le flan de carton, en ce sens qu'une fois le vase formé, à savoir le flan de carton mis en volume, la feuille étanche recouvre intérieurement les parois de fond et latérales du conteneur en carton, et sans dépasser au-dessous de l'embouchure.

[0017] Contrairement à l'état de la technique décrit précédemment, ce vase pliable est mis en volume et formé entièrement, préalablement à l'insertion de la composition florale. Autrement dit, ce dispositif n'est pas enserré lors de sa fabrication sur les tiges de la composition florale et ne permet donc pas un maintien satisfaisant, compatible avec un transport de l'ensemble.

[0018] Le but de la présente invention est de proposer un dispositif d'emballage qui pallie les inconvénients précités, en permettant en particulier:

- une harmonisation plus aisée des plis de l'évasement de la feuille souple, par un meilleur retenue et guidage du lien de serrage, et sans risque de désolidarisation de la composition florale,
- un bon maintien de la composition florale, par enserrement de la composition florale et afin d'autoriser un transport aisé,
- une structure telle que le dispositif peut être posé de manière stable sur une surface horizontale,
- une présentation soignée du dispositif d'emballage dont la partie basse, visible, située en dessous de l'embouchure et de l'évasement de la seconde feuille étanche est constituée par le récipient à base polygonale obtenu par la mise en volume de la feuille pliable.

[0019] D'autres buts et avantages apparaîtront au cours de la description qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

[0020] Le dispositif d'emballage d'une composition florale disposant de moyens de retenue et de guidage d'un lien de serrage selon l'invention, permet de remédier à ces inconvénients.

[0021] En effet, il comprend une feuille pliable formant récipient solidarisée intérieurement à une seconde feuille étanche souple de moindre épaisseur et de surface plus importante que la feuille pliable pour maintenir de façon optimale une composition florale, ladite feuille pliable définissant par pliage une structure de fond en polygone avec des parois périphériques latérales repliables enserrant,

lors du resserrement d'un lien, la composition florale avec évasement de la seconde feuille étanche souple donnant la forme et le volume du récipient à embouchure en partie supérieure de la feuille pliable repliée remarquable en ce que chaque partie supérieure des parois de ladite feuille pliable comprend des moyens de retenue et guidage d'un lien de serrage.

Selon des modes de réalisation particuliers, lesdits moyens de retenue et de guidage d'un lien de serrage sont en forme de "T".

Les moyens de retenue et de guidage d'un lien de serrage du dispositif d'emballage selon l'invention, se caractérisent en particulier en ce que lesdits moyens de retenue et lesdits moyens de guidage présentent la forme en "T" en champignon constituée, en partie inférieure, d'un pied situé en périphérie dans le prolongement de chaque paroi de la feuille pliable externe de l'emballage et, en partie supérieure, d'un chapeau posé sur le haut du pied formant dans chaque coin central un angle droit de part et d'autre de la partie haute du pied sous le chapeau de ladite forme en "T" constituant les moyens de guidage d'un lien de serrage, et que ledit chapeau possède deux extrémités élastiques en bec-de-perroquet constituant les moyens de retenue d'un lien de serrage.

[0022] Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif d'emballage selon l'invention, les extrémités élastiques en bec-de-perroquet du chapeau et les angles droits dans chaque coin central en partie haute du pied sous le chapeau de la forme en "T" en champignon définissent une conformation géométrique avec l'action du resserrement d'un lien, apte à faire plier simultanément les parois vers l'intérieur de manière homogène et de façon équilibrée.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif d'emballage selon l'invention, les extrémités élastiques en bec-de-perroquet des chapeaux coopèrent en se pliant à chaque bout lors du resserrement d'un lien et représentent, vu de dessus, un polygone à segments égaux, l'appui de chacune des deux extrémités élastiques voisines entraînant une flexion concave de chaque chapeau pour le maintien optimisé et l'obtention de la rigidité de l'embouchure formant ledit polygone à segments égaux et à faces concaves. Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif d'emballage selon l'invention, le chapeau de la forme en "T" en champignon aux extrémités élastiques et en bec-de-perroquet, comprend une conformation incurvée en périphérie supérieure et concave, sous l'effet du resserrement d'un lien, permettant d'accompagner la seconde feuille étanche souple, partiellement enveloppée par la feuille pliable, de la base d'étranglement du lien jusqu'en partie haute, en harmonisant l'évasement et la trajectoire des plis de ladite seconde feuille par rapport à l'embouchure sans la détériorer mécaniquement ou détériorer ses propriétés d'étanchéité.

[0023] L'invention concerne encore un procédé de conditionnement d'une composition florale comprenant les étapes suivantes :

- fourniture d'un dispositif d'emballage conforme à l'invention, et de préférence dans un état sensiblement à plat,
- mise en volume du dispositif d'emballage, et formation du récipient par la mise en pli de la feuille pliable y compris la formation d'un réservoir par la partie de la seconde feuille étanche, interne au récipient,
- remplissage en eau du réservoir du dispositif d'emballage,
- insertion des tiges de la composition florale dans le réservoir d'eau,
- fourniture d'un lien de serrage, et enserrement de la composition florale par les parois périphériques repliables, par resserrement du lien de serrage coopérant avec lesdits moyens de retenue et de guidage et d'un lien de serrage, avec création d'un évasement de la seconde feuille étanche donnant la forme et le volume du récipient à embouchure en partie supérieure de la feuille pliable repliée.

[0024] L'invention concerne encore une composition florale conditionnée et obtenue par la mise en oeuvre du procédé selon l'invention.

[0025] Les avantages et les caractéristiques du dispositif d'emballage selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte aux dessins annexés, lesquels représentent des modes de réalisation non limitatifs.

[0026] Dans les dessins annexés :

- La figure 1 représente à titre d'exemple en vue schématique en plan une feuille pliable à 4 parois du dispositif d'emballage à plat non plié.-
- La figure 2 représente en vue schématique détaillée en plan les moyens de retenue et de guidage d'un lien de serrage du dispositif d'emballage.
- La figure 3 représente en vue schématique de dessus, les chapeaux du dispositif d'emballage formant un polygone de type carré à faces concaves.
- La figure 4 représente en vue schématique détaillée en plan la forme "T" en champignon du dispositif d'emballage en phase de mise en oeuvre.
- La figure 5 représente en vue schématique en perspective le dispositif d'emballage en phase de mise en oeuvre montrant ledit emballage plié non fermé.
- La figure 6 représente en vue schématique en perspective le dispositif en phase terminale d'utilisation montrant l'emballage enserrant un bouquet de fleurs.

[0027] Aussi l'invention est relative à un dispositif d'emballage 13 d'une composition de type floral comprenant une feuille 1 pliable formant récipient solidarisée intérieurement à une seconde feuille étanche souple 10 de moindre épaisseur et de surface plus importante que la feuille 1 pliable pour maintenir de façon optimale une composition florale 14.

[0028] Autrement dit la feuille souple 10, étanche,

s'étend à l'intérieur du récipient formé par la feuille 1 pliable, et telle qu'illustrée à titre d'exemple non limitatif de la figure 5.

Cette feuille 1 pliable définit par pliage un récipient comprenant une structure de fond en polygone avec des parois 2 périphériques latérales repliables. A cet effet, la feuille pliable 1 peut comprendre des lignes de pli, entre le polygone 15 de la structure de fond et les parois latérales 2. Par exemple et dans le cas où le polygone est un rectangle (tel qu'un carré), la feuille pliable 2 comprend quatre lignes de pli 16 à 19, matérialisées respectivement le long des quatre côtés du polygone, respectivement entre les quatre parois latérales, d'une part, et les quatre côtés de polygone (carré), d'autre part. La feuille pliable 2 peut encore permettre de matérialiser des soufflets 20 à 23, aux coins du récipient, chaque soufflet 20, 21, 22, 23 reliant deux contiguës des parois latérales 2 et directement entre elles. Les soufflets 20 à 23 peuvent être obtenus par des lignes de pli. D'une manière générale, les lignes de pli peuvent être constituées par des lignes d'affaiblissement dans la feuille 1 pliable, par exemple par découpe ou rainurage.

[0029] Selon l'invention, chaque partie supérieure des parois 2 de ladite feuille 1 pliable comprend des moyens de retenue 4a et 4b et de guidage 5a et 5b d'un lien 7 de serrage. Ces parois 2 périphériques latérales, repliables, enserrant, lors du resserrement du lien 7, la composition florale 14 avec évasement de la seconde feuille étanche souple 10 donnant la forme et le volume du récipient à embouchure 11 en partie supérieure de la feuille 1 pliable repliée.

[0030] On obtient ainsi, et tel qu'illustrés à titre d'exemple non limitatif aux figures, un dispositif d'emballage avantageux en ce qu'il permet :

- un bon enserrement de la composition florale, par le dispositif d'emballage, y compris les parois 2 périphériques latérales repliables qui enserrant, lors du resserrement du lien 7, la composition florale 14, par l'intermédiaire de la seconde feuille étanche souple 10,
- la formation implicite par la seconde feuille étanche 16 d'un réservoir étanche, interne au récipient à base polygonale, et susceptible de constituer une réserve d'eau,
- ledit évasement de la seconde feuille étanche formé par la partie surabondante de ladite feuille étanche au dessus du lien 7, au niveau de l'embouchure, sur lequel se forment les plis 9, l'évasement étant destiné implicitement à permettre la protection de la partie supérieure de la composition florale,
- une présentation soignée du dispositif d'emballage dont la partie basse, visible, située en dessous de l'embouchure et de l'évasement de la seconde feuille étanche est constituée par le récipient à base polygonale obtenu par la mise en volume de la feuille de pliage,
- la possibilité de reposer de manière stable le dispo-

stitif et la composition sur une surface de support horizontal par l'intermédiaire de la structure de fond dudit dispositif.

[0031] L'invention concerne encore un procédé de conditionnement d'une composition florale comprenant les étapes suivantes :

- fourniture d'un dispositif d'emballage 13 conforme à l'invention, de préférence dans un état sensiblement à plat,
- mise en volume du dispositif d'emballage 13 et formation du récipient par la mise en pli de la feuille pliable 1, y compris la formation d'un réservoir par la partie de seconde feuille étanche 10, interne au récipient,
- remplissage en eau du réservoir du dispositif d'emballage 13,
- insertion des tiges de la composition florale 14 dans le réservoir d'eau,
- fourniture d'un lien de serrage 7, et enserrment de la composition florale 14 par les parois périphériques repliables, par resserrement du lien de serrage coopérant avec lesdits moyens de retenue 4a et 4b et de guidage 5a et 5b d'un lien 7 de serrage, avec création d'un évasement de la seconde feuille étanche donnant la forme et le volume du récipient à embouchure 11 en partie supérieure de la feuille 1 pliable repliée.

[0032] Le procédé peut prévoir une étape supplémentaire dans laquelle on harmonise les plis 9 en tirant vers le haut la seconde feuille étanche 10, par exemple à ses quatre coins, et avantageusement sans risque de désolidarisation, le lien de serrage correctement maintenu pas les moyens de retenue 4a, 4b et de guidage 5a, 5b.

[0033] En référence à la figure 1, on peut voir une feuille 1 pliable à plat non pliée de matériau élastique étanche à quatre parois 2, destinée à donner la forme et le volume du dispositif d'emballage 13 lors du resserrement d'un lien 7. Ladite feuille 1 dispose de moyens de serrage en périphérie de chaque paroi (2) composés de moyens de retenue 4a et 4b, et de guidage 5a et 5b d'un lien 7 de serrage.

[0034] En référence à la figure 2 et à la figure 4, on distingue clairement en détail la forme 3 en "T" en champignon de la feuille 1 du dispositif d'emballage 13, constituée en partie inférieure d'un pied 5 situé en périphérie dans le prolongement de la paroi 2 et en partie supérieure d'un chapeau 4 posé sur le haut du pied 5 formant dans chaque coin central 5A et 5B un angle droit constituant les moyens de guidage 5a et 5b d'un lien 7 de serrage. Le chapeau 4 possède deux extrémités 6a et 6b élastiques en bec-de-perroquet constituant les moyens de retenue 4a et 4b d'un lien 7 de serrage.

[0035] En référence à la figure 3, on remarque bien, vu de dessus, que les extrémités élastiques 6a et 6b en bec-de-perroquet de chacun des chapeaux 4 coopèrent

à chaque bout formant, dans le cas présent, un polygone 8 de type carré. On voit distinctement l'appui des extrémités 6a et 6b voisines en bec-de-perroquet des chapeaux 4 entraînant une flexion concave de chacun desdits chapeaux 4 ce qui permet d'obtenir un maintien optimisé et la rigidité de l'embouchure 11 formant un polygone 8 de type carré et à faces 12 concaves.

[0036] De retour à la figure 4, le dessin détaillé montre de manière avantageuse le lien 7 enserré le haut du pied 5 en passant par les moyens de guidage 5a et 5b dans chaque coin de part et d'autre du pied 5 tout en étant retenu en 4a et 4b sous le chapeau 4 par les extrémités 6a et 6b élastiques en bec-de-perroquet dudit chapeau 4. On précisera que les extrémités 6a et 6b en bec-de-perroquet doivent être suffisamment prononcées de façon à garantir la prise par dessous du lien 7 desdits bec-de-perroquet permettant d'obtenir la retenue dudit lien 7.

[0037] En référence à la figure 5, on aperçoit un dispositif d'emballage 13, selon l'invention, en phase de mise en oeuvre, montrant clairement un lien (7) de serrage, retenu en 4a et 4b et guidé en 5a et 5b sous les chapeaux 4 enserrant le haut du pied 5 avec la feuille 10 étanche souple. On observe que le lien 7 de serrage actionné, ressert et plie simultanément les parois 2 de la feuille 1 vers l'intérieur de manière homogène et de façon équilibrée. On remarque que la partie supérieure 4c incurvée en périphérie des chapeaux 4 accompagne l'évasement vers l'extérieur de la feuille 10 étanche souple en harmonisant la trajectoire des plis 9 de ladite feuille 10 sans la détériorer mécaniquement ou détériorer ses propriétés d'étanchéités.

En référence à la figure 6, on voit un dispositif d'emballage 13 en phase optimum d'utilisation, montrant ledit emballage 13 entièrement plié et fermé enveloppant une composition florale 14 de manière avantageuse sous l'effet du resserrement d'un lien 7. On notera que la pluralité de parois 2 de la feuille 1 détermine la conformation de l'embouchure 11 et le type de polygone 8, et que ladite pluralité est généralement déterminée en fonction du volume que l'on souhaite adapter à la composition florale 14. On notera également que la feuille 1 pliable de l'emballage 13 peut être constituée dans un matériau de type carton compact avec barrière chimique à l'eau, offrant une bonne tenue à l'humidité. Ladite feuille 1 peut être également constituée dans un matériau tel que des matières plastiques choisies pour leurs propriétés physiques et mécaniques. La seconde feuille étanche 10 peut être une feuille plastique typiquement en polypropylène.

[0038] On précisera enfin que le lien 7 de serrage peut être un ruban, un élastique ou tout autre accessoire pouvant remplir la fonction de resserrement.

Bien entendu, le dispositif d'emballage 13 selon l'invention est particulièrement destiné à présenter une composition florale 14 dans une réserve d'eau composée de feuilles faisant office de vase avec des conditions optimales de maintien de ladite composition. Les moyens de retenue et de guidage d'un lien de serrage du dispositif d'emballage 13 selon l'invention peuvent parfaitement

s'adapter à tout type d'emballage permettant d'enserrer quelconque objet nécessitant le maintien optimisé dudit objet.

NOMENCLATURE

[0039]

- | | | |
|-----------------|---|----|
| 1. | Feuille pliable formant récipient, | |
| 2. | Parois périphériques latérales, | 10 |
| 4. | Chapeau, | |
| 4a, 4b. | Moyens de retenue, | |
| 5a, 5b. | Moyens de guidage, | |
| 5A, 5B. | Coins centraux, | |
| 6a, 6b. | Extrémités élastiques en bec de perroquet, | 15 |
| 7. | Lien, | |
| 8. | Polygone (formé par l'appui des chapeaux), | |
| 9. | Plis (sur évasement de la seconde feuille étanche), | 20 |
| 10. | Seconde Feuille étanche souple, | |
| 11. | Embouchure, | |
| 13. | Dispositif d'emballage | |
| 14. | Composition florale, | 25 |
| 15. | Polygone (Structure de fond), | |
| 16, 17, 18, 19. | Parois latérales, | |
| 20, 21, 22, 23. | Soufflets | |

Revendications

1. Dispositif d'emballage d'une composition de type florale comprenant une feuille (1) pliable formant récipient solidarisée intérieurement à une seconde feuille étanche souple (10) de moindre épaisseur et de surface plus importante que la feuille (1) pliable pour maintenir de façon optimale une composition florale (14), ladite feuille (1) pliable définissant par pliage une structure de fond en polygone avec des parois (2) périphériques latérales repliables, chaque partie supérieure des parois (2) de ladite feuille (1) pliable comprenant des moyens de retenue (4a) et (4b) et de guidage (5a) et (5b) d'un lien (7) de serrage, lesdites parois (2) périphériques latérales repliables enserrant, lors du resserrement du lien (7), la composition florale (14) avec évasement de la seconde feuille étanche souple (10) donnant la forme et le volume du récipient à embouchure (11) en partie supérieure de la feuille (1) pliable repliée. 50
2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel lesdits moyens de retenue (4a) et (4b) et de guidage (5a) et (5b) d'un lien (7) de serrage sont en forme (3) de "T". 55
3. Dispositif d'emballage selon la revendication 2 dans lequel lesdits moyens de retenue (4a) et (4b) et les-

dis moyens de guidage (5a) et (5b) présentent la forme (3) en "T" en champignon constituée, en partie inférieure, d'un pied (5) situé en périphérie dans le prolongement de chaque paroi (2) de la feuille (1) pliable externe de l'emballage (13) et, en partie supérieure, d'un chapeau (4) posé sur le haut du pied (5) formant dans chaque coin central (5A) et (5B) un angle droit de part et d'autre de la partie haute du pied (5) sous le chapeau (4) de ladite forme (3) en "T" constituant les moyens de guidage (5a) et (5b) d'un lien (7) de serrage, et que ledit chapeau (4) possède deux extrémités élastiques (6a) et (6b) en bec-de-perroquet constituant les moyens de retenue (4a) et (4b) d'un lien (7) de serrage.

4. Dispositif d'emballage selon la revendication 3 dans lequel les extrémités élastiques (6a) et (6b) en bec-de-perroquet du chapeau (4) et les angles droits dans chaque coin central (5A) et (5B) en partie haute du pied (5) sous le chapeau (4) de la forme (3) en "T" en champignon définissent une conformation géométrique avec l'action du resserrement d'un lien (7), apte à faire plier simultanément les parois (2) vers l'intérieur de manière homogène et de façon équilibrée.
5. Dispositif d'emballage selon la revendication 3 ou 4, dans lequel les extrémités élastiques (6a) et (6b) en bec-de-perroquet des chapeaux (4) coopèrent en se pliant à chaque bout lors du resserrement d'un lien (7) et représentent, vu de dessus, un polygone (8) à segments égaux, l'appui de chacune des deux extrémités élastiques (6a) et (6b) voisines entraînant une flexion concave de chaque chapeau (4) pour le maintien optimisé et l'obtention de la rigidité de l'embouchure (11) formant ledit polygone (8) à segments égaux et à faces (12) concaves.
6. Dispositif d'emballage selon l'une quelconque des revendications 3 à 5 dans lequel le chapeau (4) de la forme (3) en "T" en champignon aux extrémités élastiques (6a) et (6b) en bec-de-perroquet, comprend une conformation incurvée en périphérie supérieure et concave, sous l'effet du resserrement d'un lien (7), permettant d'accompagner la seconde feuille étanche souple (10), partiellement enveloppée par la feuille (1) pliable, de la base d'étranglement du lien (7) jusqu'en partie haute, en harmonisant l'évasement et la trajectoire des plis (9) de ladite seconde feuille (10) par rapport à l'embouchure (11) sans la détériorer mécaniquement ou détériorer ses propriétés d'étanchéité.

7. Procédé de conditionnement d'une composition florale comprenant les étapes suivantes :

- fourniture d'un dispositif d'emballage (13) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6,

de préférence dans un état sensiblement à plat,
 - mise en volume du dispositif d'emballage, (13)
 et formation du récipient par la mise en pli de la
 feuille pliable (1) y compris la formation d'un ré-
 servoir par la partie de la seconde feuille étan- 5
 che (10) interne au récipient,
 - remplissage en eau du réservoir du dispositif
 d'emballage (13),
 - insertion des tiges de la composition florale
 (14) dans le réservoir d'eau 10
 - fourniture d'un lien de serrage (7), et enserre-
 ment de la composition florale (14) par les parois
 périphériques repliables, par resserrement du
 lien de serrage coopérant avec lesdits moyens
 de retenue (4a) et (4b) et de guidage (5a) et (5b) 15
 d'un lien (7) de serrage, avec création d'un éva-
 sement de la seconde feuille étanche donnant
 la forme et le volume du récipient à embouchure
 (11) en partie supérieure de la feuille (1) pliable
 repliée. 20

8. Composition florale conditionnée obtenue par la mi-
 se en oeuvre du procédé selon la revendication 7.

25

30

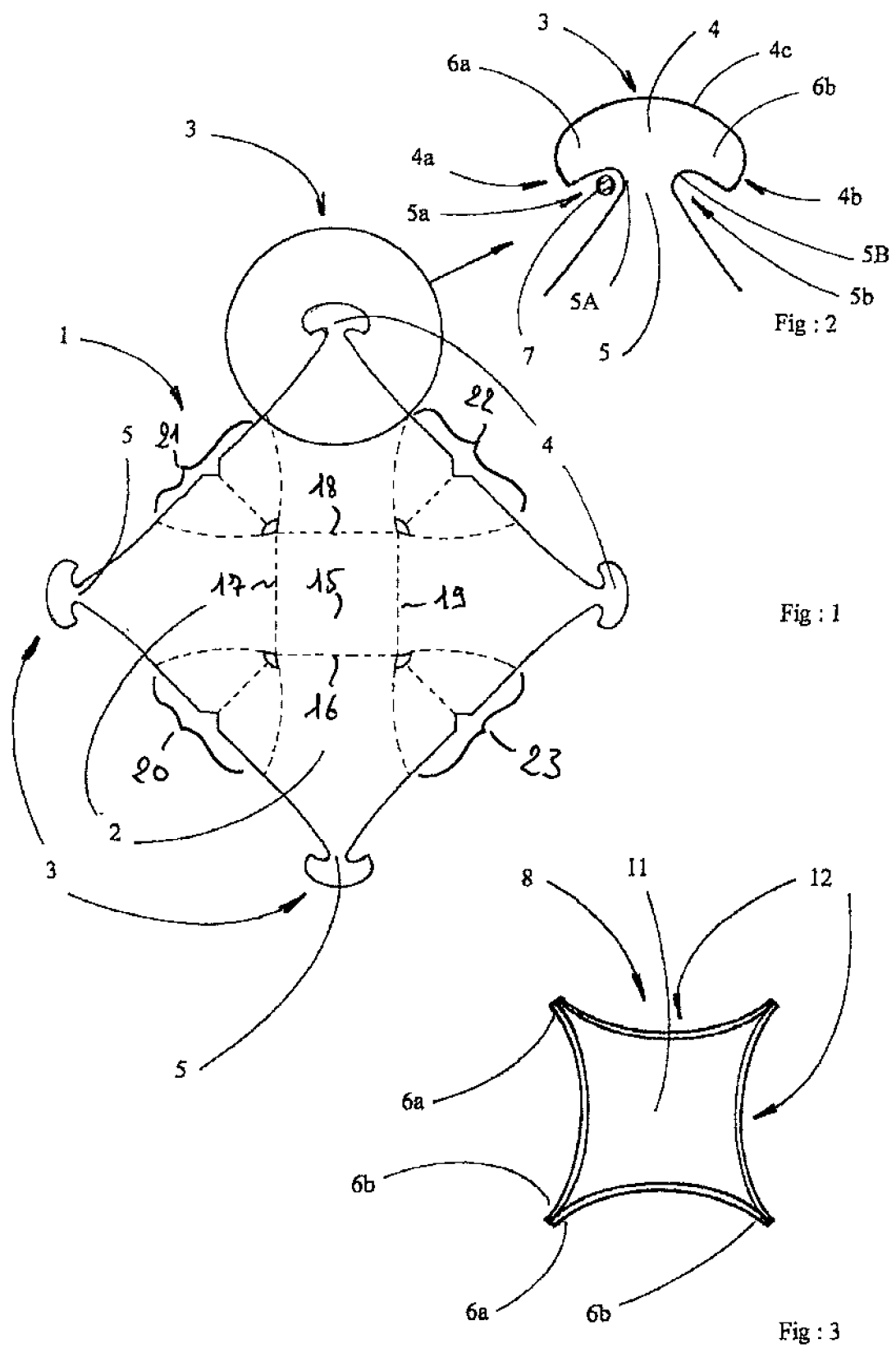
35

40

45

50

55



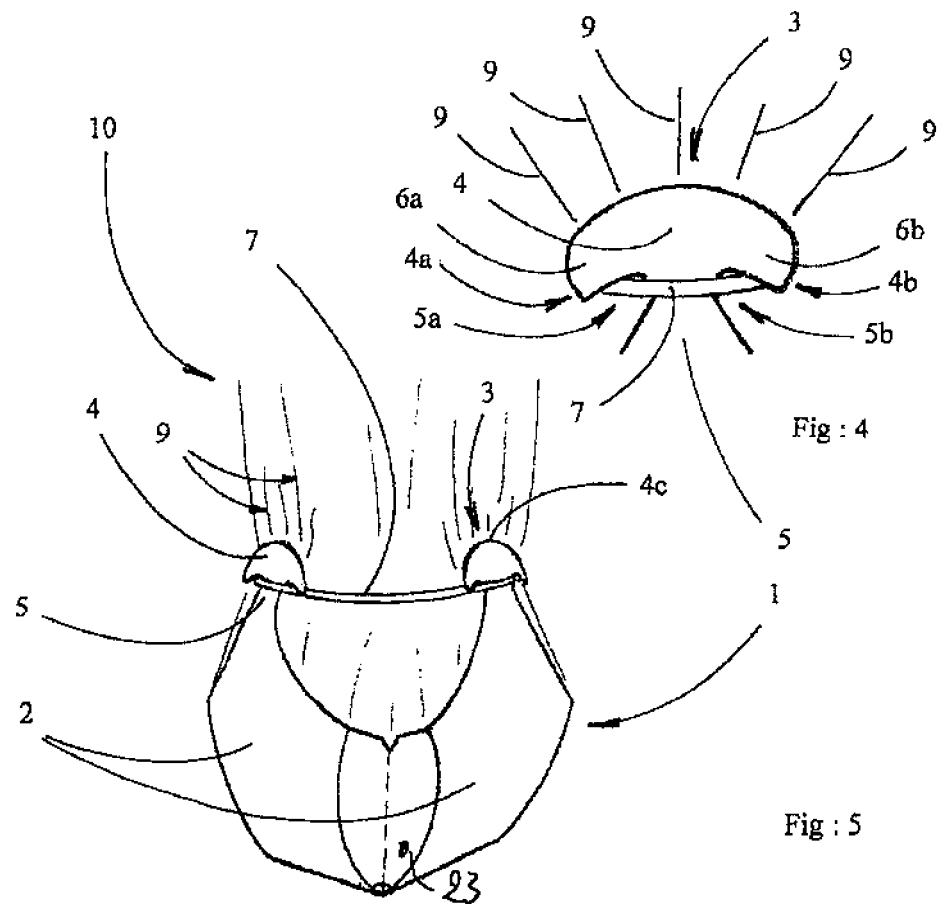


Fig : 4

Fig : 5

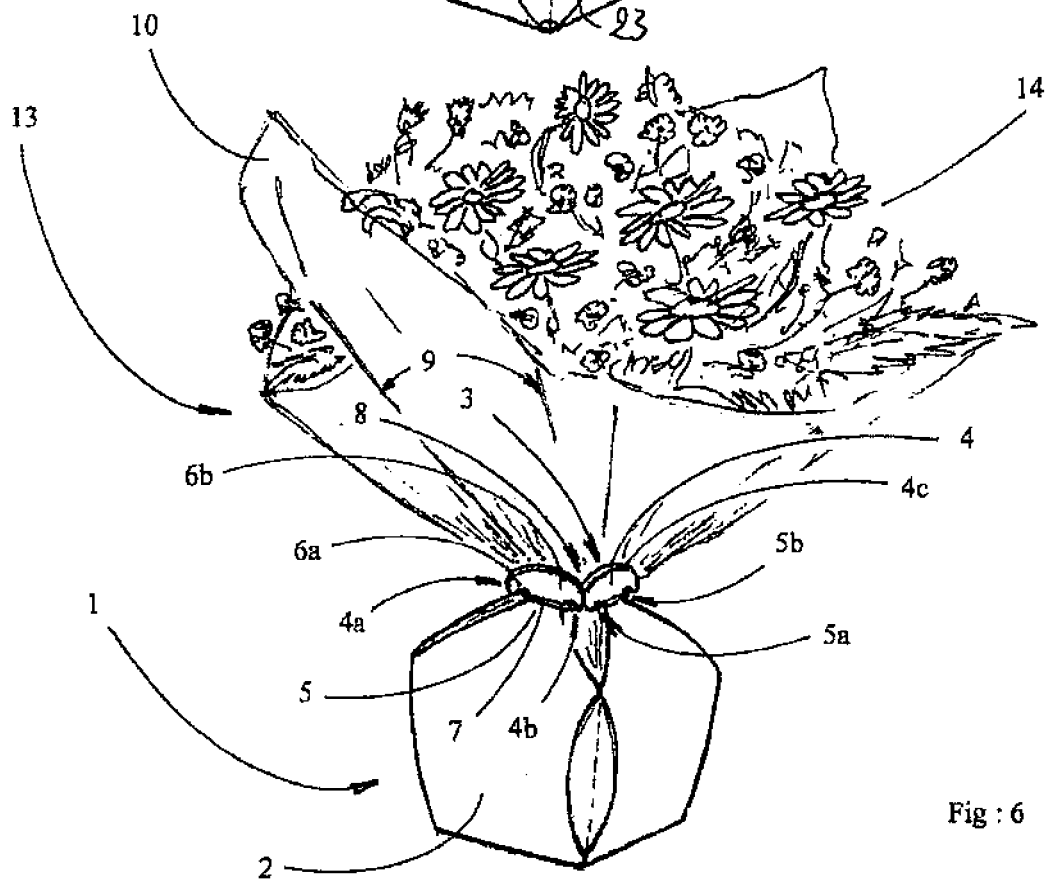


Fig : 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 16 15 7386

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 813 292 A1 (TURBLIN OLIVIER [FR]) 1 mars 2002 (2002-03-01) * page 1, ligne 35 - page 2, ligne 9; figures 1-2 *	1-8	INV. B65D5/42 B65D85/50 A47G7/06 B65D65/08
A	FR 2 826 341 A1 (MALLE AU TRESOR SARL [FR]) 27 décembre 2002 (2002-12-27) * page 7, ligne 19 - ligne 27; figures 1-2 *	1-8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 5 avril 2016	Examineur Derrien, Yannick
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 15 7386

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-04-2016

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	FR 2813292 A1	01-03-2002	AU 8601701 A	13-03-2002
			EP 1409355 A1	21-04-2004
			FR 2813292 A1	01-03-2002
15			WO 0218215 A1	07-03-2002

	FR 2826341 A1	27-12-2002	EP 1401736 A1	31-03-2004
			FR 2826341 A1	27-12-2002
			WO 03000572 A1	03-01-2003
20	-----			
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 1500436 [0001]
- FR 2789052 A1 [0007] [0011]
- EP 08881167 A [0009] [0011]
- FR 2946025 [0009] [0011]
- FR 2997936 [0009] [0011]
- WO 2012120121 A [0010] [0011]
- FR 2813292 [0014]
- GB 2398558 A [0014]
- FR 2826341 [0014]
- FR 2589436 [0015]